

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 27 septembre 2017 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Madame Claudine LEHIR est élue Secrétaire.



**Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Délégation du Président**  
**Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

**Contrat de ruralité « Entre Caps et Marais » - Exercice 2017**  
**Demande de subvention pour l'aménagement du site de la Forteresse de Mimoyecques**

L'Assemblée communautaire par 35 voix pour et une contre (T. SEGARD) a approuvé le dépôt du dossier de demande de subvention, au titre du Contrat de ruralité, à hauteur de 241 224,05 € pour l'aménagement du site de la Forteresse de Mimoyecques et à validé le plan de financement.

### **COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE**

**Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET)**  
**Demande de subvention pour l'aménagement du site de la Forteresse de Mimoyecques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 35 voix pour et une contre (T. SEGARD), a autorisé le Président à solliciter une subvention de 130 741,16 € auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, dans le cadre de la PRADET pour l'aménagement du site de la Forteresse de Mimoyecques.

**Saison Culturelle Intercommunale 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'entériner le calendrier des manifestations pour l'année 2018 et a autorisé le Président à solliciter les aides du Département au titre des dispositifs « Saison Culturelle Intercommunale » et « Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la Lecture Publique ».

### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**Parc d'Activités des 2 Caps Nord**  
**Prix de commercialisation des terrains**

Le Conseil Communautaire unanime, a décidé d'harmoniser les conditions de vente des terrains et d'appliquer les mêmes tarifs sur la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase d'aménagement, constituant le Parc d'Activités Economiques (PAE) des 2 Caps Nord, comme suit :

- Terrains en façade avant, le long de la RD 231 : 22 € HT/m<sup>2</sup>
- Terrains sur l'arrière, un tarif dégressif selon la superficie :
  - \* Entre 0 et 2499 m<sup>2</sup>: 19 € HT/m<sup>2</sup>
  - \* Entre 2500 et 4999 m<sup>2</sup>: 18 € HT/m<sup>2</sup>
  - \* Entre 5000 et 9999 m<sup>2</sup>: 17 € HT/m<sup>2</sup>
  - \* Plus de 10 000 m<sup>2</sup>: 16 € HT/m<sup>2</sup>

## FINANCES

### **Budget Principal**

#### **Décision modificative n° 1**

L'Assemblée Communautaire, à l'unanimité, a voté la décision modificative au budget principal pour intégrer le montant réel de la contribution au redressement des comptes publics de 122 390 €, par une suppression de 12 390 € au compte 611 et apport du même montant au chapitre 014.

### **Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL)**

#### **Demande de subvention pour la réalisation du Pôle Technique Environnemental 2<sup>ème</sup> phase**

Le Conseil Communautaire unanime a autorisé le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL, d'un montant 150 000 €, pour le réaménagement et l'extension de la déchèterie intercommunale – Phase 2 du Pôle Technique Environnemental.

### **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018**

#### **Liste des exonérations**

Conformément à l'article L.2333-78 du CGCT, le Conseil Communautaire unanime a adopté la liste des exonérations 2018 de la TEOM pour les personnes assujetties à la Redevance Spéciale, ainsi que celles passant par un prestataire privé respectant les règles d'élimination et ayant fourni une attestation de ce dernier.

### **Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)**

#### **Extension aux Zones d'Activités Economiques communales transférées**

L'assemblée par 34 voix pour et 2 absents (JP. LOUVET et B. BRACQ) a décidé d'étendre la Fiscalité Professionnelle de Zone, aux Zones d'Activités Economiques communales transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir : la Zone d'Activités Légères du Gros Moulin à Audinghen, la Zone de La Motte à Marquise, la Zone d'Activités Légères à Réty, la Zone du Détroit à Landrethun-le-Nord et la Zone de la Maie à Rinxent.

## PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

### **Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les Adjointes Techniques et les Agents de Maîtrise**

Le Conseil Communautaire unanime, a adopté les nouvelles modalités d'attribution du régime indemnitaire, IFSE et CIA, aux cadres d'emplois des Adjointes Techniques et des Agents de Maîtrise.

### **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Communautaire à 35 voix pour et une contre (R. TOURRET) a décidé de modifier le tableau des effectifs en ouvrant un poste d'Ingénieur Territorial et un poste d'Auxiliaire Puériculture Principal de 1<sup>er</sup> Classe.

**Convention 2017 - 2020 avec l'association Marquise Club Triathlon pour l'occupation du complexe Capoolco**

Le Conseil Communautaire unanime, a autorisé le Président à renouveler pour trois ans, la convention d'occupation du complexe Capoolco avec Marquise Club Triathlon.

**QUESTIONS DIVERSES**



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h15.

Compte rendu affiché le 3 octobre 2017, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.